

## Préfecture de la Meuse

### ***Demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de SEUZEY***

#### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

--==--

Par arrêté préfectoral n°2026 – 1669 du 13 août 2026, il est prescrit l'ouverture d'une enquête publique **du lundi 07 septembre 2026 au samedi 10 octobre 2026 (à 12h00)**, soit 34 jours consécutifs, concernant la demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de SEUZEY, présentée par la société SAMFI 38.

La personne responsable du projet est Mme Monique LEONARD, auprès de laquelle toute information peut être demandée à l'adresse suivante : [m.leonard@samfi.fr](mailto:m.leonard@samfi.fr)

Un exemplaire du dossier comprenant, notamment, la demande de permis de construire, un résumé non technique et une étude d'impact du projet, est déposé en mairie de SEUZEY.

Les pièces du dossier d'enquête sont également consultables sur le site internet des services de l'État en Meuse ([www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr) – rubriques politiques publiques – participation du public – consultations en cours ou à venir).

Un poste informatique sera mis gratuitement à la disposition du public pour libre consultation du dossier à la préfecture de la Meuse, 40 rue du bourg à BAR LE DUC du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront consigner leurs observations sur les registres ouverts à cet effet à la mairie de SEUZEY.

Les observations pourront être également adressées à la mairie de SEUZEY (par courrier à l'attention du commissaire enquêteur).

Tout au long de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public pourra, consulter, télécharger et transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7593/>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-7593@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7593@registre-dematerialise.fr)

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7593/> et donc visibles par tous.

Par ordonnance du Tribunal administratif de Nancy du 30 juillet 2026, M. André LOUP et M. Jean-Michel HABLAINVILLE ont été désignés, respectivement, commissaire enquêteur titulaire et commissaire enquêteur suppléant, pour conduire cette enquête. Le commissaire enquêteur recevra directement les observations et propositions du public lors des permanences tenues en mairie de SEUZEY aux jours et heures suivants :

- ***le lundi 07 septembre 2026 de 10h00 à 12h00***
- ***le mardi 15 septembre 2026 de 17h00 à 19h00***
- ***le mercredi 30 septembre 2026 de 14h00 à 16h00***
- ***le samedi 10 octobre 2026 de 10h00 à 12h00***

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, rendus dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public, pendant un an, en mairie de SEUZEY et à la préfecture de la Meuse, ainsi que sur son site internet :

<https://www.meuse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Participation-du-public/Suites-des-consultations-rapports-d-enquetes-et-decisions>

Ils pourront être communiqués à quiconque en fera la demande écrite.

À l'issue de la procédure, la Préfète de la Meuse est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser les permis de construire.